

# L'APTITUDE PHYSIQUE DU MARIN

La sécurité de la navigation maritime, qui garantit la sauvegarde de la vie humaine et des biens en mer et la protection du milieu marin, implique une surveillance particulière des navires pour s'assurer qu'ils correspondent aux normes définies au niveau international.

De la même manière il convient de prendre en compte la dimension humaine de cette sécurité maritime en apportant une attention particulière au marin qui pratique un métier reconnu comme étant à haut risque.

C'est pourquoi, les marins doivent satisfaire à des conditions d'aptitude physique, définies sur le plan international, qui garantissent qu'ils sont aptes à remplir les fonctions pour lesquelles ils sont désignés à bord, pour assurer leur propre sécurité, celle des autres membres de l'équipage et celle du navire et de l'environnement.

Cette aptitude physique est donc évaluée à l'entrée dans la profession, au cours d'une visite médicale passée par un médecin du service de santé des gens de mer, seul habilité à statuer en France.

Le but de cet examen médical est d'écarter de la profession les candidats qui ne satisfont pas aux conditions d'aptitude minimales définies par l'arrêté du 16 avril 1986 modifié, relatif aux conditions d'aptitude physique à la profession de marin, à bord des navires de commerce, de pêche et de plaisance professionnelle.

Cet arrêté prévoit les pathologies qui sont incompatibles avec le métier de marin et surtout, fixe les valeurs d'acuité visuelle et auditive en dessous desquelles aucune dérogation n'est admise à l'entrée de la profession.

Cette visite médicale passée par un médecin des gens de mer doit donc être réalisée **préalablement à toute inscription dans un centre de formation maritime, quel qu'il soit**, faute de quoi, le candidat s'expose à être éventuellement déclaré inapte et devoir changer d'orientation avec toutes les conséquences que cela peut avoir.

En cours de carrière, l'aptitude des marins est vérifiée tous les ans.

Toute modification des conditions physiques du marin peut entraîner une inaptitude, temporaire ou définitive, ou une modification de la mention d'aptitude, qui est alors adaptée à la capacité physique de l'intéressé en tenant compte de la fonction à bord, du type de navigation possible et de l'expérience acquise, tout en restant dans le cadre du respect de la sécurité.

# Adresses des Services de Santé des Gens de Mer

## PARIS

3, Place de Fontenoy  
75700 PARIS 07 SP  
TEL : 01 44 49 83 39  
Fax : 01 44 49 83 38  
[ssgm.dam.dgmt@equipement.gouv.fr](mailto:ssgm.dam.dgmt@equipement.gouv.fr)

## **Normandie - Mer du Nord**

### LE HAVRE

4, rue du Colonel Fabien  
B.P. 34  
76083 LE HAVRE CEDEX  
TEL : 02.35.19.29.69 (SSGM)  
Fax : 02.35.19.29.99 (SSGM)

### DUNKERQUE

22, rue des Fusiliers Marins  
59385 DUNKERQUE  
TEL : 03.28.26.73.03 (SSGM) (med. 73.17)  
FAX : 03.28.26.73.03

### BOULOGNE

92, rue Gambetta  
62321 BOULOGNE SUR MER  
TEL : 03.21.30.87.08 (SSGM)  
FAX : 03.21.30.08.23 (SSGM)

### CAEN

12, avenue de Tsukuba  
14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR (CITIS)  
TEL : 02.31.53.66.33 (SSGM)  
FAX : 02.31.53.66.33

### CHERBOURG

Quai du Gal Lawton Collins  
B.P. 721  
50107 CHERBOURG  
TEL : 02.33.23.36.15 (SSGM)  
FAX : 02.33.23.36.16

## **Bretagne**

### PAIMPOL

Rue du Docteur Monjarret - BP 94  
22502 PAIMPOL CEDEX  
TEL : 02.96.55.35.11 (SSGM)  
FAX : 02.96.55.35.15 (SSGM)

### SAINT MALO

27, quai Duguay-Trouin  
35406 SAINT-MALO CEDEX  
TEL : 02.99.40.68.34 (SSGM)  
FAX : 02.99.56.02.90 (SSGM)

### BREST

SSGM / Affaires maritimes  
6 rue St Saens  
B.P. 36  
29801 BREST CEDEX 09  
TEL : 02.98.80.81.40 (SSGM)  
FAX : 02.98.80.81.54 (SSGM)

### LE GUILVINEC

37, rue de la Marine  
29730 LE GUILVINEC  
TEL : 02.98.58.27.18 (SSGM)  
FAX : 02.98.58.37.18 (SSGM)

### CONCARNEAU

4, rue Lucien Hascoët  
B.P. 86  
29182 CONCARNEAU CEDEX  
TEL : 02.98.60.51.48 (SSGM)  
FAX : 02.98.60.51.48 (MGM/SSGM)

### LORIENT

88, avenue de la Perrière  
B.P. 450  
56324 LORIENT  
TEL : 02.97.37.49.87 (SSGM)  
FAX : 02.97.37.53.86 (MGM/SSGM)

## **Pays-de-Loire**

### NANTES

2 ter, boulevard Allard  
44031 NANTES CEDEX 04  
TEL : 02.40.44.81.39 (SSGM)  
FAX : 02.40.44.81.44 (SSGM)

### LES SABLES D'OLONNE

3, rue Colbert  
B.P. 60371  
85100 LES SABLES D'OLONNE  
TEL : 02.51.21.81.77 (SSGM)  
FAX : 02.51.21.81.98 (SSGM)

## **Poitou-Charentes-Aquitaine**

### BORDEAUX

1, rue Fondaudège  
33074 BORDEAUX CEDEX  
TEL : 05.56.00.83.21 (SSGM)  
FAX : 05.56.00.83.23 (SSGM)

### ARCACHON

5 quai du capitaine Allegre - BP 249  
33311 ARCACHON cedex  
TEL : 05.57.52.57.04  
FAX : 05.57.52.57.03

### LA ROCHELLE

Quai de Marans  
17021 LA ROCHELLE CEDEX 1  
TEL : 05.46.28.07.27 (SSGM)  
FAX : 05.46.28.07.00

### CIBOURE (SAINT-JEAN-DE-LUZ)

3 quai RECOLLETS  
64500 CIBOURE  
TEL : 05.59.47.19.80 (SSGM)  
05.59.47.14.55 (Station)  
FAX : 05.59.47.45.67 (Station)

## **Méditerranée**

### MARSEILLE

23, rue des Phocéens  
13236 MARSEILLE CEDEX 02  
TEL : 04.91.39.69.19 (SSGM)  
FAX : 04.91.39.69.28 (SSGM)

### SETE

239 quai des moulins  
BP 472  
34207 SETE CEDEX  
TEL : 04.67.46.33.28 (SSGM)  
FAX : 04.67.46.33.29 (médecin)

### TOULON

244, avenue de l'Infanterie de Marine  
B.P. 563  
83054 TOULON CEDEX  
TEL : 04.94.46.92.09 (SSGM)  
FAX : 04.94.46.92.50 (QAM)

### NICE

22, quai de Lunel  
06037 NICE CEDEX  
TEL : 04.92.00.41.50 (QAM)

### BASTIA

Quai Nord du vieux Port  
B.P. 50  
20289 BASTIA  
TEL : 04.95.32.84.72 (SSGM)  
FAX : 04.95.31.51.32 (SSGM)

### AJACCIO

Quai l'Herminier  
20000 AJACCIO  
TEL : 04.95.51.75.35 (QAM)

## **Outre-Mer**

### FORT de FRANCE

Boulevard Chevalier de Sainte-Marthe  
B.P. 620  
97261 FORT DE FRANCE CEDEX  
0596.60.79.96 (secrétariat SSGM)  
0596.60.79.97 (Médecin)  
0596.60.79.85 (DRAM)  
FAX : 0596.60.86.85 (Médecin)

### POINTE à PITRE

DRAM Guadeloupe  
B.P. 2466  
97085 JARRY cedex  
TEL : 0590.41.95.60 (Infirmier)  
TEL/FAX : 0590.41.44.00 (Médecin)

### LA REUNION

Dr. PEREZ (médecin conventionné)  
TEL pour RV : 02 62 90 19 63  
4, rue Evariste de Parry  
97820 LE PORT